



Copie du dossier (lettre + CV) à
Bureau Local des Compétences
blc.csg@cnes.fr

POSTE BLC N° 113/2023

Diffusé le : 17/11/2023



PREVENTEUR SECURITE DU TRAVAIL (PST) H/F

ACTIVITE :

Sécurité du Travail

SITE :

Centre Spatial Guyanais – Ensembles de Lancements - Kourou

QUALIFICATION :

☒ Ingénieur - Cadre ☒ Technicien Sup – Agent de Maîtrise ☐ Employé - Ouvrier

FILIERE : (à renseigner par le BLC)

700 Sécurité - Environnement - Sauvegarde

NATURE DU CONTRAT :

☒ Contrat à Durée Indéterminée
☐ Contrat à Durée Déterminée de : 6 mois (reconductible) - Motif de recours :
☐ Contrat à Durée Déterminée à terme imprécis Motif de recours :

MOTIF DE RECRUTEMENT :

☒ Création de poste ☐ Remplacement

DEFINITION ET CARACTERISTIQUES DU POSTE

La mission du PST consiste à préparer, rédiger et gérer les plans de prévention des risques industriels réglementaires liés aux Co activités susceptibles d'apparaître lors des interventions des sociétés extérieures au sein de l'établissement CNES/CSG.

L'objectif du Plan de Prévention est de mettre en place les mesures de prévention pour diminuer et maîtriser les risques liés à ces Co activités.

Cette prestation consiste à réaliser par le PST :

- La réalisation des tâches citées ci-dessus,
- L'évaluation des risques professionnels liés aux travaux, aux Co activités, aux postes de travail.
- La rédaction, selon le besoin d'un protocole chargement / déchargement,
- La création, à la mise à jour périodique des documents existants, à leurs suivis et enregistrements au sein du service SDP/ST.

Le périmètre de la mission du PST concerne les plans de prévention :

- « Généraux » de périodicité annuelle,
- « Spécifiques » pour les travaux dangereux mentionnés dans l'arrêté du 19 mars 1993, ou à périmètre ou durée déterminée présentant des risques accrus de Co activité,

- « Hors base » pour les activités réalisées sur les biens immobiliers de propriété CNES se situant hors de l'établissement du Centre Spatial Guyanais,
- « Extérieur » : Dans ce cas, le PST participera à l'élaboration des plans de prévention rédigés par les autres sociétés lorsque le CNES ou ses sous-traitants interviennent en tant qu'Entreprise Extérieure,
- « Clients satellites » : pour les activités réalisées par les équipes des « clients satellites » et leurs sous-traitants, au sein de l'établissement CNES-CSG.

La prestation concerne l'ensemble des sociétés effectuant des activités à l'intérieur de l'établissement du CNES, sur les propriétés « hors base » du CNES et du Centre Spatial Guyanais.

La mission du Titulaire comporte :

- La prise de RDV avec :
 - Les gestionnaires techniques CNES des activités à réaliser,
 - Les responsables des sociétés extérieures intervenantes pour les travaux,
- L'analyse des éventuels modes opératoires décrivant les travaux à réaliser,
- L'identification et l'évaluation des risques professionnels pour chaque activité des travaux à travers le questionnement des sociétés selon la méthode « à priori », en présentiel,
- La proposition de mesures visant à supprimer, à réduire le risque, à en améliorer la maîtrise,
- La définition de l'entité responsable de la mise en œuvre des mesures de prévention des risques,
- La rédaction du plan de prévention dans le respect du modèle propre au CNES,
- L'enregistrement numérique, l'édition, la transmission, le suivi et l'archivage de chaque plan de prévention sur le réseau informatique CNES.

FORMATION :	Ingénieur ou technicien expérimenté possédant une compétence en sécurité
EXPERIENCE SOUHAITEE :	3 ans dans le domaine de la sécurité.
CONNAISSANCES PARTICULIERES :	Français lu, écrit et parlé couramment
CONDITIONS DE TRAVAIL :	L'activité doit être conduite conformément à la réglementation en matière de Convention de site, de sécurité du travail et de sauvegarde, en vigueur sur l'établissement de Kourou. Lieu de travail Kourou, horaires de base.
APTITUDES REQUISES	- Excellents contacts humains, sens relationnel - Très bonne capacité rédactionnelle - Autonomie, force de proposition - Rigueur, sens critique, esprit d'analyse et de synthèse - Dynamisme, curiosité
DATE D'ENTREE EN FONCTION :	Janvier 2024.